

25 28
30 32 25
34 22
36 20
38 18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

11
10
57



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

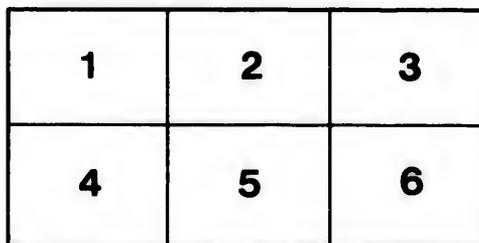
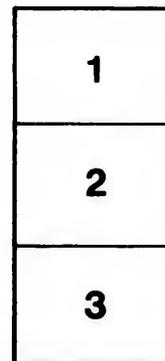
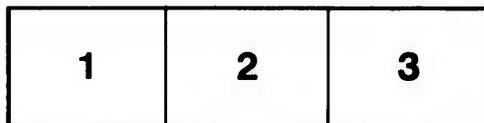
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

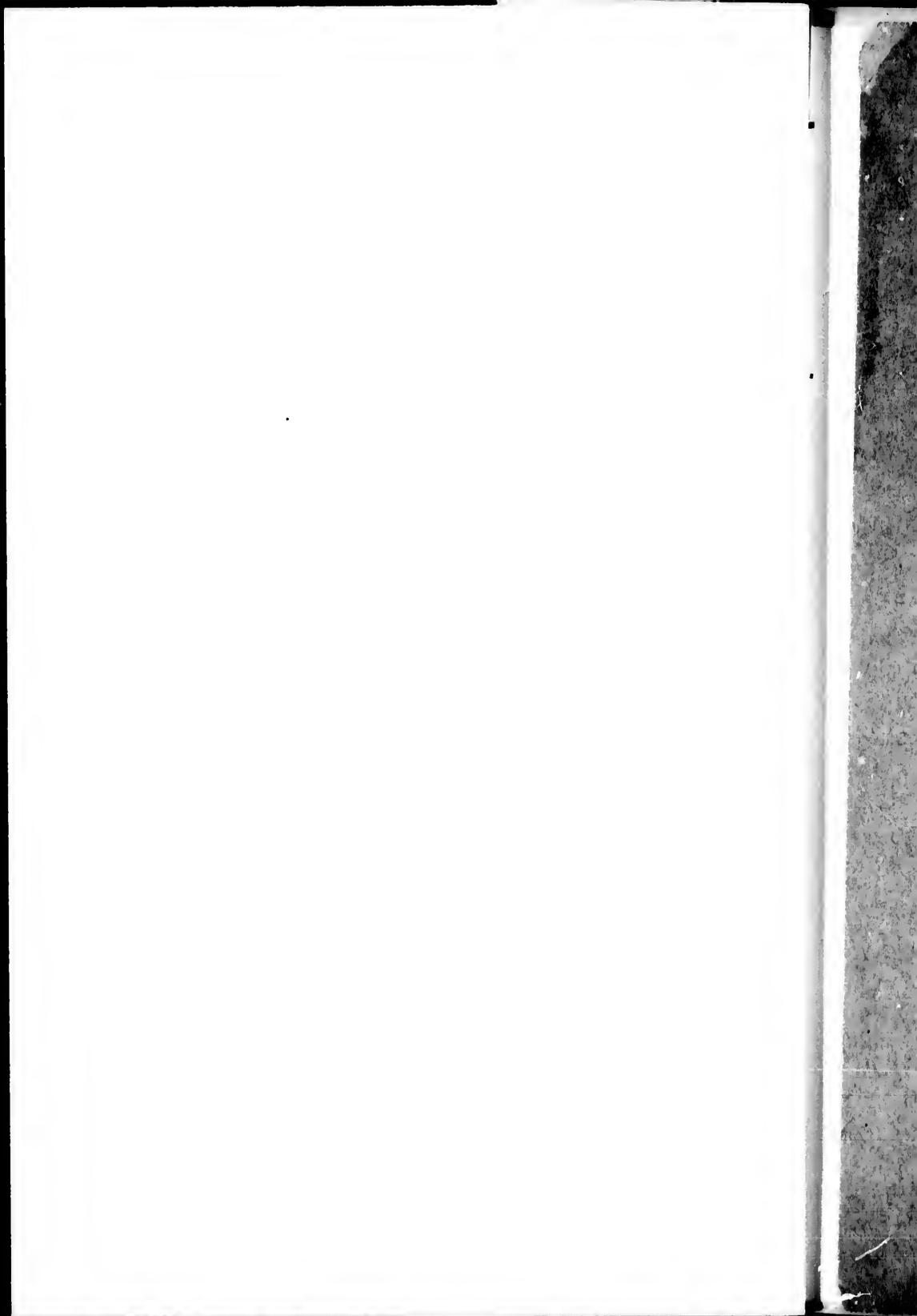
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



ASSOCIATION UNIVERSELLE

GALERIE BIOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE EXOTIQUE ILLUSTRÉE

M. Charles-P.-F. BAILLAIRGÉ

Maître-Correspondant

PAR

M. EDGAR LA SELVE

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



PARIS

BUREAUX DE LA REVUE EXOTIQUE ILLUSTRÉE

1889

Vendu au profit de l'Association Universelle



M
T
R

M. CHARLES BAILLAIRGÉ

Maître-ès-Arts — Membre de la Société Royale du Canada
Membre-titulaire et lauréat de l'Académie des Palmiers
Correspondant de l'Association Universelle (de France)
Membre Titulaire de la Société pour la Vulgarisation de l'Éducation en France
Chevalier de l'Ordre de Saint-Sauveur de Monte Reale, Italie
Membre Correspondant de la Société Ethnographique de la Gironde ;
de l'Académie Christophe Colomb de Marseille ;
de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, de Paris ;
de la Società Scientifica, Letteraria Artistica de Voltri, Italie
Membre-Fondateur de la Société des Sauveteurs de France
Membre Honoraire de l'Institut Protecteur de l'Enfance
Titulaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Londres et de plusieurs
autres sociétés savantes et littéraires
Médaillé de l'Institut Confucius de Bordeaux
Bi-lauréat de la Société d'Éducation et d'Instruction populaire
Récipiendaire de treize médailles et de dix-sept diplômes d'honneur de France,
Belgique, Italie, Russie, du Japon, du Brésil, du Canada
et des États-Unis d'Amérique, etc., etc.

GALERIE BIOGRAPHIQUE
DE LA
REVUE EXOTIQUE ILLUSTRÉE



M. Charles BAILLAIGÉ,

INGÉNIEUR

Lauréat de l'*Académie des Palmiers*, Maître-Correspondant de l'*Association Universelle*
Auteur du « *Nouveau Dictionnaire d'Homonymes.* »

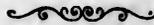
Newn Morgan

ASSOCIATION UNIVERSELLE

St. M. Baillairgé
GALERIE BIOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE EXOTIQUE ILLUSTRÉE



M. Charles-P.-F. BAILLAIRGÉ

Maître-Correspondant

PAR

M. EDGAR LA SELVE

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL



PARIS

BUREAUX DE LA REVUE EXOTIQUE ILLUSTRÉE

1889

1889

(27)

77156



AVANT-PROPOS

AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES
CAR VOUS ÊTES FRÈRES.
(Le Christ).

Par le monde, on trouve des hommes, prodigieusement doués au point de vue de l'intelligence et de la science, et qui comptent pour rien leurs efforts, le sacrifice de leur temps et de leur argent, quand il s'agit de répandre l'instruction à pleine volée.

A la reconnaissance publique il appartient de conserver leur nom et leur souvenir avec un soin pieux. Jamais on n'aura assez d'éloges, jamais de récompense trop élevée, pour leur dévouement.

Le Représentant de l'Association Universelle au Canada, sur la brèche depuis plus de trente ans, est un de ces savants glorieux.

Les Sociétés d'Instruction des Deux-Mondes le comptent, non-seulement au nombre de leurs membres de la première heure, mais encore parmi leurs lauréats le plus souvent proclamés.

L'auteur du « Nouveau Dictionnaire français » a bien mérité du monde savant et de l'Association Universelle. Nous lui devons, autant qu'à personne, la place qu'il occupe dans la Galerie biographique de la *Revue Exotique illustrée*.

E. L. S.

Paris, 1889.





M. Charles P. F. BAILLAIRGÉ, M. S.

Maître-Correspondant

BIOGRAPHIE

La *Revue Exotique* a le regret de n'être pas la première à présenter au public le *maître-correspondant*, représentant de l'*Association universelle* à Québec. L'*Opinion publique*, du 25 avril 1878, contient son portrait, accompagné d'une courte notice. La *Revista Universale* d'Italie, dans son numéro de février 1878, et le *Dictionnaire biographique* des hommes distingués du Canada, fils de leurs propres œuvres, année 1881, ont également publié, l'une et l'autre, le portrait et la biographie de notre éminent sociétaire, sur la famille de qui nous allons donner quelques détails en commençant.

M. Baillairgé père, né à Québec, mourut à l'âge de 68 ans, en 1865. Il était, depuis trente ans, ingénieur de la cité de Champlain. Sa femme, Charlotte Janverin, fille du lieutenant Horseley, de la Marine royale d'Angleterre, avait vu le jour dans l'île de Wight.

L'aïeul paternel, P. Florent Baillairgé, d'origine française, prit part, il y a près d'un siècle, aux travaux de restauration de la cathédrale de Québec. Sa femme, M^{lle} Curenz de Saint-Germain était, comme lui, d'origine française. François Baillairgé, « de l'Académie royale de peinture et de sculpture de France », sculpta plusieurs des statues de la basilique. Son atelier, ancienne et curieuse construction, située rue Saint-Louis, où l'on trouve maintenant l'écurie de louage de Campbell, reçut, plus d'une fois, la visite du prince Edouard, duc de Kent, père de la reine Victoria, pendant son séjour à Québec. C'était le grand oncle de notre sociétaire, de qui le frère, M. G.-F. Baillairgé, remplit la haute fonction de député du ministre des travaux publics du Dominion, à Ottawa.

Chs Baillairgé, né en septembre 1827, étudia d'abord au séminaire de Québec; mais trouvant trop long le cours d'études, il quitta cette institution avant la fin des dix années réglementaires, et s'appliqua simultanément à l'architecture, au génie civil et à l'arpentage.

Durant son stage, il se livra spécialement à l'étude des mathématiques et des sciences naturelles. A l'âge de dix-sept ans, il construisit une locomotive à vapeur à double cylindre, destinée à rouler sur les routes ordinaires.

En 1845, M. Baillairgé épousait M^{lle} Euphémie Duval, fille de John Duval et belle-fille de l'Honorable John Duval, qui a été, pendant un grand nombre d'années, juge en chef de la Cour des appels de la province de Québec.

En 1848, à l'âge de 21 ans, l'étudiant reçut ses diplômes et commença l'exercice de sa profession. Depuis, il a dressé les plans et dirigé la construction d'un grand nombre de résidences privées à Québec et dans les environs. Il a également élevé un grand nombre d'édifices publics, notamment l'asile et l'église des Sœurs de Charité, l'Université

Laval, la nouvelle prison, la Salle de musique (Music Hall), plusieurs églises, tant dans la cité que dans les paroisses voisines, entre autres celle de Sainte-Marie de Beauce, dont on admire l'intérieur pour sa beauté et la régularité du dessin.

Le « Monument des Braves de 1760, » sur le chemin de Sainte-Foye, a été érigé d'après ses dessins et sous sa surveillance, en 1860.

Cette même année, nommé ingénieur hydrographe de la Commission du havre de Québec, il fut, l'année suivante, élu président de la Société des architectes et des ingénieurs civils du Canada. A deux reprises, c'est-à-dire en 1858 et en 1861, on le choisit à l'unanimité pour représenter le quartier Saint-Louis dans le Conseil de Ville.

En 1863, il était appelé à Ottawa, en qualité d'architecte-conjoint des édifices du Parlement et des départements publics en voie de construction.

Le gouvernement, les juges, le clergé, un grand nombre de particuliers, ont eu souvent recours à ses services pour la solution de questions épineuses de technologie, le règlement de bornages contestés et de réclamations d'entrepreneurs, de même que pour des examens ou des rapports sur divers sujets.

Plusieurs de ces rapports sont très intéressants et très instructifs : celui de 1872 sur Québec a été extrêmement recherché par presque tous les ingénieurs des principales cités du Canada et des Etats-Unis, à cause des renseignements nombreux et variés qu'il renferme. Celui de 1878, sur « La situation de la municipalité » est particulièrement remarquable.

A Ottawa, où l'ingénieur demeura deux ans, il s'agissait de défendre les intérêts du gouvernement contre les entrepreneurs, qui réclamaient une somme de près d'un demi-

million. Au cours de cette mission de confiance, M. Baillairgé s'aperçut qu'il ne pouvait la remplir sans sacrifier ses principes de loyauté. Plutôt que d'y consentir, il eut la franchise d'avertir les autorités. Cet excès de vertu parut intempestif au chef de qui il relevait. C'était plus que celui-là n'était disposé à passer à un subordonné qu'il croyait trouver malléable. L'incorruptible M. Baillairgé reçut son congé...

N'était-ce pas un hommage rendu à son intégrité et dont il a le droit d'être fier ?

De 1848 à 1865, M. Baillairgé a donné, sous le patronage de l'Institut canadien et d'autres sociétés savantes, une série de conférences dans l'ancien édifice du Parlement, sur : l'astronomie, la lumière, la vapeur et les machines à vapeur, la pneumatique, l'acoustique, l'atmosphère, la géométrie et d'autres sujets de même nature.

En 1872, il faisait, dans la salle et sous les auspices de la Société historique et littéraire de Québec, une conférence très élaborée sur la géométrie, le mesurage et le *stéréométricon*.

Ce procédé, par lequel on apprend, en une journée et même en une heure, à faire le cubage de tous les solides, au moyen d'une seule et même formule, — ce qui ne s'apprenait autrefois qu'en une année, — venait d'être trouvé par M. Baillairgé.

Cette découverte lui valut l'honneur d'être nommé membre honoraire et de recevoir treize médailles et dix-sept diplômes de sociétés savantes et de corps publics de France, de Belgique, d'Italie, de Russie et du Japon, etc.

La lettre suivante donne une idée des avantages du *stéréométricon* ou « tableau stéréométrique » :

mil-
rier
eut
va-
ue
'il
gé

nt

o-
s,
e-
a-
s-

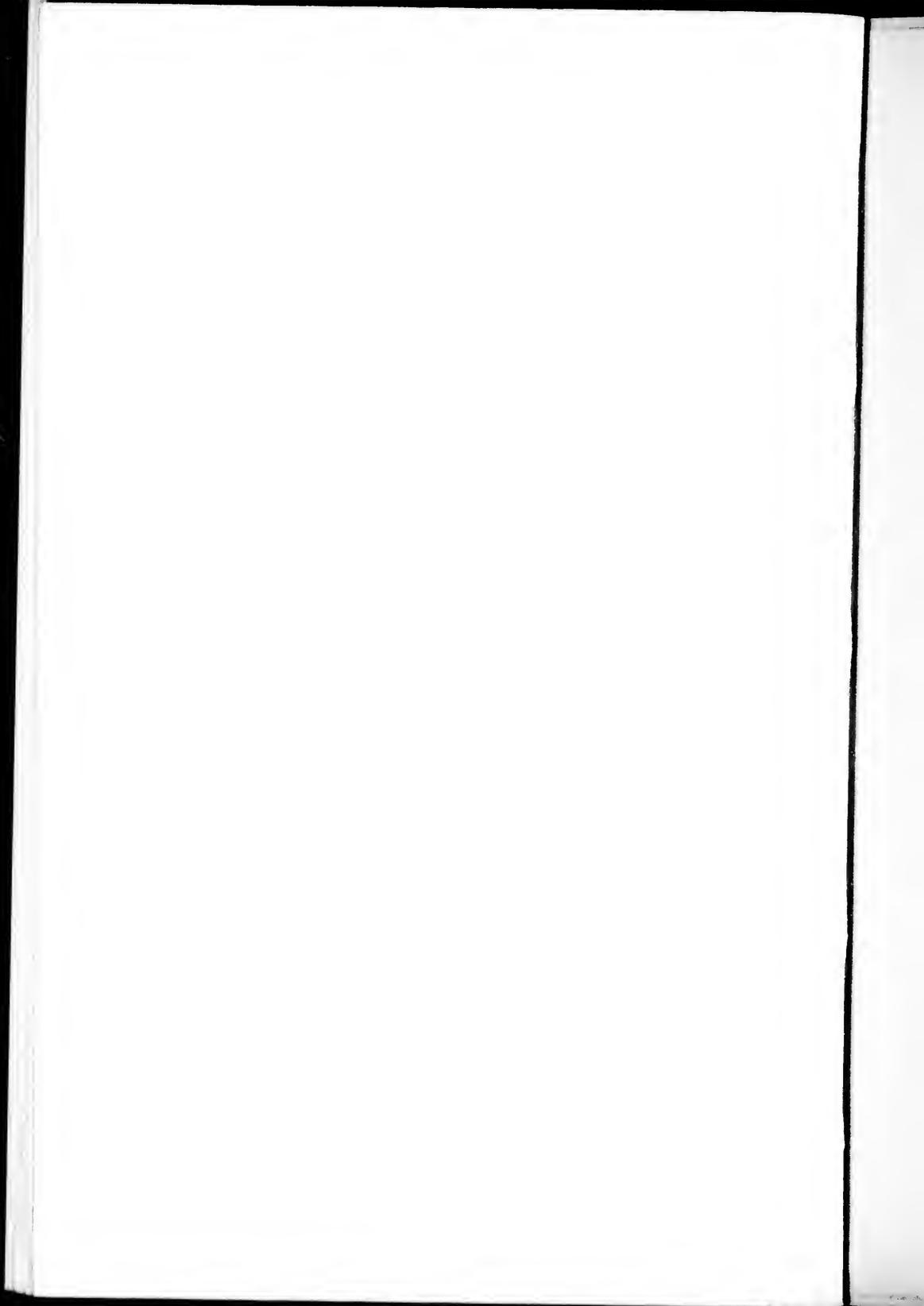
la
ce
-

et
u
e-
é

r-
t
e

.

.



MINISTÈRE
de l'Instruction publique

Saint-Petersbourg, le 14/20 février 1877.

N^o 1823

A Monsieur Baillairgé, architecte à
Québec.

MONSIEUR,

Le comité scientifique du ministère de l'Instruction publique, reconnaissant l'incontestable utilité de votre « tableau stéréométrique » pour l'enseignement de la géométrie en général, de même que pour son application pratique à d'autres sciences, éprouve un plaisir tout particulier à joindre aux suffrages des savants de l'Europe et de l'Amérique sa complète approbation et vous informe que le susdit tableau avec toutes ses applications, sera recommandé aux écoles primaires et moyennes, pour en compléter les cabinets et les collections mathématiques, et inscrit dans les catalogues des ouvrages approuvés par le ministère de l'Instruction publique.

On fera, en conséquence, des dispositions pour faire venir de l'Amérique à Saint-Petersbourg quelques exemplaires de vos éditions, et vous êtes prié instamment, Monsieur, d'avoir la bonté d'informer le comité s'il n'existe pas quelque part, en Europe, un dépôt de vos ouvrages mathématiques.

Agrérez, Monsieur, etc.

*Le chef du département au ministère
de l'Instruction publique,*

E. DE BRADKER.

A propos d'une seconde lettre provenant de la même source, le *Mercury*, de Québec, se livrait, le 10 juillet 1878, aux réflexions suivantes :

« Nos lecteurs se rappellent qu'en février 1877 M. Baillairgé recevait du ministère de l'Instruction publique de Russie une lettre officielle, l'informant que son nouveau système de mesurage avait été adopté dans toutes les écoles primaires et secondaires de ce vaste empire. »

« Après une épreuve de dix-huit mois, on s'est trouvé sa-

tisfait de ce système, et M. Baillairgé a reçu un nouveau témoignage du même ministère, sous forme d'une lettre, l'avisant que son système allait être adopté dans toutes les écoles polytechniques de l'empire russe. »

Depuis lors, de temps à autre, M. Baillairgé a donné des conférences en français et en anglais sur l'art et le dessin industriels et sur d'autres sujets instructifs.

Vers 1881, il a publié un rapport sur les défauts qui existent dans l'art de construire dans la province de Québec, et a recommandé l'établissement d'une école polytechnique.

Cette école s'est ouverte depuis, sous le patronage du gouvernement, grâce aux généreux efforts du R. F. Aphraates, supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne; M. Baillairgé y enseigne la technologie et le génie civil.

Revenu d'Ottawa à Québec, notre sociétaire écrivait, dans le cours de l'année 1866, un traité de géométrie et de trigonométrie plane et sphérique avec tables mathématiques.

Dans ce volume de 900 pages in-8°, en langue française, l'auteur réduit à la moitié de leur nombre, au moyen d'un procédé expliqué dans la préface, les deux cents et quelques propositions des six premiers livres d'Euclide, tout en déduisant et conservant les conclusions obtenues par le grand géomètre.

M. Baillairgé montre de plus l'usage et l'adaptation pratique des problèmes et théorèmes dont l'utilité pourrait de prime abord paraître douteuse, comme, par exemple, le rapport de la tangente à la sécante entière et à la partie de la sécante projetée en dehors du cercle, dans la détermi-

nation des courbes de chemins de fer ou autres, passant par certains points donnés, et en beaucoup d'autres cas.

Depuis, il a publié plusieurs ouvrages et brochures sur des sujets analogues.

Sa manière de traiter la géométrie sphérique et les affections des côtés et des angles est nouvelle sous plusieurs rapports et plus facilement comprise par la moyenne des élèves.

Dans une note au bas de la page 330, M. Baillairgé démontre la fausseté de la prétendue solution de la trisection de l'angle par Thorpe, qui avait pourtant travaillé pendant trente-quatre ans, à ce problème, et il blâme le gouvernement de l'époque d'avoir accordé à ce mathématicien un brevet pour sa soi-disant invention.

A ce sujet, le lieutenant-gouverneur lui écrivait :

Hôtel du Gouvernement

Québec, 18 juin 1877.

Monsieur,

Permettez-moi de vous offrir mes remerciements pour l'envoi de votre ouvrage « Traité de géométrie et de trigonométrie » qui vous fait tant d'honneur, ainsi qu'à notre pays.

Comme Président de la Commission canadienne à Philadelphie, j'ai eu l'occasion de faire examiner votre tableau stéréométrique par les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, et à une seule exception près, il était connu d'eux et hautement apprécié.

M. Lavoine, ingénieur des ponts et chaussées, que je connus à Philadelphie, où il avait la direction de l'exposition des modèles des Travaux publics de France, m'en parla alors de la manière la plus flatteuse pour vous et pour les Canadiens, de même que, durant une visite qu'il me fit à Ottawa, l'automne dernier.

Je suis heureux, Monsieur, de ces témoignages qui vous honorent et de savoir que vos travaux, tant de fois couronnés dans votre pays et à l'étranger, viennent de l'être encore à l'Exposition universelle de Philadelphie.

Je demeure, Monsieur, votre obéissant serviteur,

L. LETELLIER.

P.-S. S'il vous était possible de passer à mon bureau, j'aurais le plaisir de savoir que vous consentez à entrer dans le cercle des Auteurs Canadiens, dont je désire m'entourer intimement, de temps à autre, à Spencer Wood.

Dès 1872, l'ingénieur Baillairgé suggérait l'idée de la « Terrasse Dufferin ».

Ce projet n'étant pas mûr, il exécuta, entre temps, les dessins du pont de l'aqueduc qui passe sur la rivière Saint-Charles.

Cet ouvrage ingénieux forme une arche de la même courbure que le conduit qu'il porte. Un incendie détruirait-il la boiserie qui le protège contre la gelée, que le conduit tiendrait seul en place : Québec ne serait pas privée de son approvisionnement d'eau pendant la reconstruction de la carapace protectrice. La boiserie devenue vermoulue a été remplacée, en 1885, par un tube en fer.

Ce travail n'était que le prélude de celui plus merveilleux que nous avons indiqué plus haut.

En février 1874, M. Baillairgé visitait l'Europe. Pendant ce pèlerinage au pays de ses pères, le descendant des Français reçut, le 15 mars, ses premières palmes au Conservatoire national des Arts-et-Métiers de Paris.

De retour à Québec, il fit enfin dresser la « Terrasse Dufferin, » balcon grandiose, long de 1,500 pieds et suspendu au flanc du rocher de la citadelle, à 182 pieds au-dessus du cours du fleuve Saint-Laurent.

L'inauguration de cette œuvre babylonienne fut faite en 1879 par leurs Excellences le marquis de Lorne et S. A. R. la princesse Louise, qui en firent les plus grands éloges.

A cette époque — la vie est semée de plus d'épreuves que de joies — M. Baillairgé fut frappé dans son amour conjugal et paternel. Des onze enfants qui lui étaient nés, quatre seulement avaient survécu, et leur mère elle-même mourait en février 1878: *Sunt lacrymæ rerum...*

Homme très occupé, notre ami veuf avait besoin de laisser une gardienne à son foyer. Il épousa en secondes noces M^{lle} Anne Wilson, fille du capitaine Benjamin Wilson, de la marine d'Angleterre.

Cette nouvelle union lui donna deux fils et trois filles, dont un fils et deux filles seulement survivent.

Le 7 janvier 1880, M. L. N. O'Brien, président de l'Académie royale des Arts du Canada, informait M. Baillairgé que S. Exc. le gouverneur général l'avait nommé membre de la *Nouvelle Académie Canadienne*.

Le 7 mars 1882, M. F. Sterry Hunt, président de la section des mathématiques, de la physique et de la chimie, lui mandait, d'après le désir du gouverneur général, que S. Exc. espérait qu'il lui permettrait de le nommer l'un des vingt membres fondateurs de la section des mathématiques, de physique et de chimie, de la nouvelle *Société littéraire et scientifique du Canada*, dont la première réunion devait avoir lieu à Ottawa, le 25 mai suivant.

Le 12 avril, même année, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, écrivait en ces termes :

Hôtel du Gouvernement A Monsieur le chevalier Baillairgé,

Mon cher Monsieur,

Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour

l'envoi d'une série complète de vos œuvres scientifiques, ainsi que du volume de « la Galerie », où se trouve votre biographie et votre portrait.

J'ai été très sensible à cette attention de votre part. Vos travaux et votre réputation se sont fait jour même en Europe. Ils honorent, permettez-moi de le dire, notre patrie et la nationalité franco-canadienne. Notre jeune pays compte encore peu d'illustrations dans les sciences. Il doit être d'autant plus fier de ceux de ses enfants qui attirent sur eux l'attention des hommes dont l'opinion fait autorité.

Veillez accepter ma photographie et agréer, monsieur le chevalier, l'hommage de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

Votre obéissant serviteur,

Théodore ROBITAILLE.

En juillet 1882, M. Baillairgé a été élu, à l'unanimité, président de la corporation (nouvellement constituée) des arpenteurs et ingénieurs civils de la province de Québec.

Comme preuve de la souplesse de son talent et de l'humour de son esprit, nous rappellerons que sa comédie : *Le diable devenu cuisinier*, écrite en langue française, fut jouée en 1873 par la troupe Maugard, d'abord au « Music Hall », ensuite à la salle Jacques Cartier, aux grands applaudissements d'un nombreux auditoire.

Au surplus, les membres du « Club des 21 » recrutés parmi les lettrés, les savants et les artistes de Québec, sous la présidence du comte de Premio-Réal, consul-général d'Espagne, n'auront garde d'oublier l'essai que M. Baillairgé lut à une de leurs séances, en mars 1879, en face d'une table somptueusement servie, et dans lequel il traçait un spirituel croquis de chacun de ses confrères et du président lui-même, en rendant parfaitement justice aux qualités spéciales qui les distinguaient.

En politique — si toutefois on peut dire qu'il ait une politique — M. Baillaigé incline vers les idées libérales; mais, trop indépendant de caractère pour s'attacher à un parti, il préfère envisager chaque question au point de vue intrinsèque sans se soucier des personnalités.

Notre éminent maître-correspondant est un travailleur infatigable. Il consacre souvent quatorze heures par jour à ses occupations professionnelles, et dérobe ensuite au repos de la nuit de longues heures pour se livrer à ses travaux scientifiques et littéraires.

Je dis *littéraires*, car l'éminent ingénieur de la cité de Québec ne se contente pas d'être homme de science; il est aussi versé dans la linguistique. Son acharnement au travail explique comment, au milieu de tant d'occupations diverses et absorbantes, il a pu mener à bien ce travail gigantesque: Le nouveau dictionnaire français « système éducationnel », comprenant rimes, consonnances, homonymes, décomposition des mots, combinaisons variées de leurs éléments et équivalents, jeux de mots, etc.

Aussi l'*Académie des Palmiers* a-t-elle joint ses félicitations aux nombreux éloges, tous signés de noms illustres, qui font le plus grand honneur au prestigieux lexicographe, et a gratifié son labeur de bénédictin de la récompense la plus recherchée, une médaille de première classe.

L'auteur du « Nouveau Dictionnaire français » a bien mérité du monde savant et de l'*Association Universelle*, et nous lui devons, depuis longtemps, une place dans notre Galerie Biographique.

EDGAR LA SELVE.



LEXICOGRAPHIE

NOUVEAU DICTIONNAIRE

D'Homonymes, Rimes, etc.

PAR CHS. BAILLIARGÉ

Voici un nouveau dictionnaire qui donne des homonymes, rimes, consonnances, ou sous équivalents de tous les mots de notre langue.

Jusqu'à présent nous n'avons eu que des vocabulaires d'écoles contenant quelques pages, tout au plus, d'homonymes des mots les plus simples, comme *sain, saint — pain, pin — dans, dent, etc.*; et, comme le dit l'auteur dans sa préface, nous ne voyons point, pulsque les homonymes des vocabulaires sont utiles, que les autres ne le soient point également.

Si les homonymes de *ces, ses*, par exemple, accusent *sait, saie*, pourquoi ne pas comprendre *c'est, s'est, Say* (n. p.) et alors pourquoi *séchoir* ne donne-t-il point *s'échoir*, — *statuaire, statuèrent — sécréter, s'écréter — serre-frein, ces refrains — serre-nez, cernez*; et pourquoi tous les mots qui en sont susceptibles, n'auraient-ils point leurs homonymes simples ou composés, comme on les trouve dans l'ouvrage en question ?

L'auteur compte sur les services qu'il peut rendre à la cause de l'éducation dont les mots de la langue forment nécessairement la base. Il nous dit qu'il a profité de son système au sein de sa propre famille et ne voit

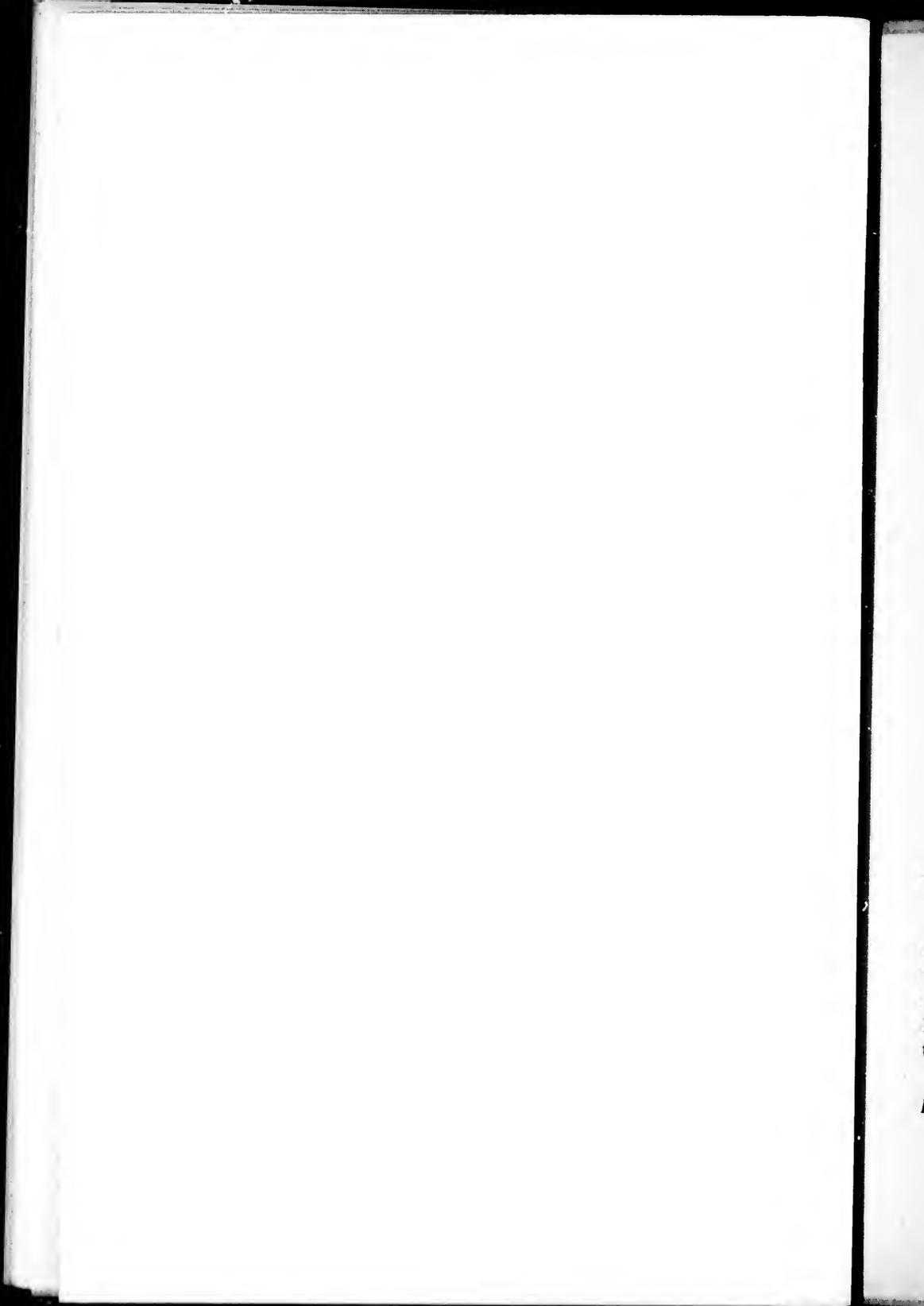


homo-
e tous

ulaires
homo-
-pain,
ans sa
es des
point

nt *sait*,
p.) et
- *sta*-
n, *ces*
ots qui
nymes
uvrage

rendre
lan-
a pro-
ne voit



point pourquoi toutes les familles, toutes les écoles n'en retireraient point avantage, en facilitant, rendant plus économique de temps, plus attrayante, moins pénible, l'acquisition des éléments de la langue, que par le procédé, long et ennuyeux, de feuilleter tout un dictionnaire à cet effet.

En fait, le système qui recommande au père de famille, au professeur de proposer un mot et d'en demander aux enfants, aux élèves, les homonymes, crée nécessairement chez eux une émulation heureuse : C'est alors à qui mieux mieux à la découverte des sons équivalents demandés ; et si le mot proposé n'a point, comme B, ses équivalents simples *baie, bée, bey, bai, Bais* (nom de lieu) — *louer* (bailler), *louer* (louanger) — *amant, Aman* (n. p.) — *aimant* (adj.) *aimant* (s.) — *ferme* (adj.), *ferme* (s.), *ferme* (v.) ; le mot proposé, si on ôte son préfixe, donne un autre mot, comme *abaïsser* donne *baisser* — *admettre, mettre* — *abajoue, bajoue, joue* (v.) *joue* (s.) *Joux*, (fort situé dans le Doubs) — *abaltre, battre* — *abnégation, négation* — *aborner, borner* et *orner* — *ablégat, légat, légua*.

De même aussi *abaïsser* retranche le suffixe dont on nous laisse le mot *abbé, abée* — *abcéder, abcès* — *ablégat, able* — *aborder, abord* — *aboutir, about, About* (n. p.).

Voilà donc qu'un très petit nombre des premiers mots du dictionnaire, sous l'en-tête de la lettre A, nous donnent déjà, par décomposition, une foule de mots divers sous les en-têtes de plusieurs autres lettres B, J, L, M, N, O.

Les exercices sur les mots les plus simples du dictionnaire, les consonnances que fournissent les mots élémentaires de plusieurs des lettres de l'alphabet, ou de simples monosyllabes étonnent déjà, charment l'enfant à la vue de la richesse d'une langue qui peut écrire le même son de tant de manières, avec tant d'orthographes différentes.

Nous avons déjà signalé B qui s'écrit *bai, baie, bée, bey, Bais, ... bez, ... ber, ... bêt*, etc. — C donne *ces, ses, sait, s'est*,

c'est, Say (n. p.), saie, ...cè, sez, ... set. — D donne dé, des, dès, dey, dais, d'é..., dé, ...dez, ...det.

L'intelligence de l'enfant s'épanouit à la vue de *Les* qui donne *laie* (femelle du sanglier et autres significations) *lai* (adj. : laïque), *lai* (s. : un chant ou petit poème), *laid* (adj. difforme) *lait* (s. : de vache ou autres mammifères), *lé* (laize), *lais* (baliveau, alluvion), *lez* (prép.), *l'est*, *Laye* (Saint-Germain-en-).

Viennent encore plusieurs variantes d'orthographe en regard de *raie* (trait), (poisson sillon), *rais* (rayon de lumière, de roue, de cœur) *rhée* (oiseau), *Rhée* (Cybelle), fille d'Uranus), *rez* (de chaussée), *ré* (préfixe et seconde note de la gamme), *Ré* (île de), *rayent* (v. rayer).

Enfin, pour citer encore un exemple, l'on trouvera que sous la lettre *T*, on a *tes*, *t'est*, *t'es*, *t'aient*, etc., *taie* (d'o-reiller), *taie* (tache de l'œil), *thé*, *tait* (v. taire), *Tay* (rivière d'Ecosse), *Tai-* (Ping : ville de Chine), *tét* (crâne, tesson), *té* (3 sig.), *Tey* (paroisse d'Angleterre), puis d'autres variantes de l'orthographe du son *T*, dans les préfixes et suffixes des mots *Thé* (ta) (Beau) *tey*, *tae* (nia), (Ca) *thay*, (Lé) *thé*, (fleuve des enfers), *Thé* (ze : ch. l. Fr.), *thè* (se) *Tae* (z) ou *Tae* (se, (ville d'Arabie), *They* (s. : ville de France), (Mal) *tais* avec encore... *tet*, ...*ter*, *tai*..., *tez*, etc.

Maintenant pour passer des monosyllabes aux mots composés, nous trouvons dans le livre de M. Bailliargé une foule des plus jolis homonymes, des combinaisons auxquelles probablement nul n'a jamais songé : *forger*, *faux-rejet* — *fermer*, *fée remet* — *symétriser*, *s'y maîtriser* — *se-meur*, *se meurt* — *sérail*, *s'éraïlle* — *semblable*, *sembla bleu* — *tirailleur*, (pe) *tit railleur* — *peut-il* (il) *y* — *deuil*, *deux lieux* ou *lieues* — *feuille*, *feu et lieu* — *télégramme*, *telle aigre âme* — *tirailleur*, *l'iras ailleurs* — *génovéfain*, *j'ai noves* (noves de morue) *et faim* (comme qui dirait : j'ai pain et faim) — *louable*, *l'oie bleue* — *soupape*, *soupa peu* ou *soûl pas peu* — *croissent*, *croassent* — *détremper*, *d'être en paix* — *déloyau*,

dès l'Hoïo — soupçon, sous (s.) pesons ou soupès sont ou soupesons — oreille, aurait lieu ou Aurèle y eut — tirebotte l'y rebotte — télégraphiquement, tel est graphiquement — théophilanthrope, Théo (Catherine) filant trop peu, peut — thésauriser, thèse aux risées — thermidor, l'ai remis dehors — théologie, thé au logis — tillac, (pe) tit yak — universalité, un hiver s'atler — unipersonnel, une y perd son aile — thesmothète, tais cemot tette, tête — le-deum, l'aider homme — tiers, Thiers (par endie : petit hère.

Enfin, l'auteur, qui, comme il le dit dans l'introduction à son dictionnaire, a surtout pour but de faciliter l'acquisition des mots de la langue, n'a pas oublié non plus les faiseurs de jeux-de-mots ; et il a raison de dire qu'après les travaux professionnels ou manuels de la journée, après une étude sérieuse, une lecture scientifique, vient la lecture plus légère, le roman, la nouvelette qui exige moins de tension d'esprit.

Chacun, pour se délasser aime le petit mot pour rire, la fine repartie, les scènes en « police correctionnelle, » le mot de bébé, le jeu-de-mots ; et pour n'en citer que quelques-uns pris au hasard, l'on a *impropre*, un *pro* (prao) *preux* — *génévèfain*, *Génot vêt fin* — *deshonnèteté*, *d'aise on est teté* — *admiration, à demi ration* — *lacadémonienne*, *lassé de mon hyène* — *étiologie, est-i(il) au logis* — *testateur, l'es ce lâteur* — *effervescence, effets revêt sans se* — *unisexuel, une y sait que suer le* (guérira, fera mourir) — *universitaire*, (les) *unes y vers citèrent, un hiver s'y taire, unis vers Cythère* — *terminologie, termine au logis*, et mille autres qui feront la joie de ceux qui se plaisent à cette sorte d'amusement littéraire.

L'un des homonymes de M. Baillaigé en regard du mot fatalité nous rappelle que Larousse, au mot *calembour*, en cite un de Bièvre, qui ayant appris que le comédien Molé, si connu par sa fatuité, était retenu au lit par une indisposition, s'écria : *quelle fatalité (quel fat alité)*, et l'auteur, avec celui-ci en cite de jolis (des vérités que l'on ne sau-

rait dire autrement sans être blessant) de MM. Chapleau et Marchand, le premier Secrétaire d'Etat, l'autre Orateur de la chambre d'assemblée du Canada.

Et ce n'est pas seulement un homonyme ou deux que donne l'auteur à chaque mot du dictionnaire, mais souvent jusqu'à dix ou vingt et plus.

L'auteur fait remarquer que les consonnances ne sont point toutes aussi parfaites les unes que les autres : ainsi dans *soupçon* le c se prononce ç ou s, tandis que dans *soupons* ou dans *pesons* l's se prononce z, mais dans le langage ordinaire la différence n'est pas très accentuée et d'ailleurs la rime est bien trouvée et ne se suggère point tout d'abord au premier venu.

Notre auteur, dont les aïeux sont originaires d'Anjou en France, n'a point oublié ses ancêtres, son ancienne mère-patrie, qui, en 1874, le 15 mars, l'a déjà couronné dans la grande salle des séances du Conservatoire des Arts et Métiers à Paris, à l'occasion de son système de toiser tous les corps par une seule et même règle, et qui lui a fait décerner, à cette occasion, la médaille « Philippe de Girard » offerte par madame la baronne de Pages, petite fille du grand mécanicien, et lui a valu depuis des médailles, des diplômes, de la France, de la Belgique, de Russie, d'Italie, de l'Autriche, de l'Angleterre, et même du Japon.

Son livre respire à pleins poumons la patrie, puisqu'il a trouvé moyen, dans ses homonymes, de faire entrer presque tous les noms propres, noms de lieux qui sont consignés dans les dictionnaires historiques, biographiques de ce pays.

Enfin, l'ouvrage est remarquable à plus d'un titre et utile non seulement dans un but éducatif et récréatif, mais aussi aux poètes, comme complément des dictionnaires des rimes qui existent.

L'auteur ne suppose point que son ouvrage puisse, à cause de son prix nécessairement élevé, être mis entre les mains de tous les élèves des écoles et collèges ; mais,

et nous sommes avec lui dans cet espoir, que chaque père de famille ayant des enfants à instruire, chaque professeur de la langue, chaque maître d'école, en aura un sur sa table pour faciliter à ses élèves l'étude des mots de la langue, créer chez eux une émulation nécessaire, si fructueuse dans ses résultats.

La méthode de Poitevin qui sur une page met ses groupes d'homonymes et, en regard, sur l'autre page, une série de phrases avec des blancs à remplir par l'élève, afin de laisser juger au maître s'il a fait un choix convenable, est excellente sans nul doute ; mais n'est pas, de beaucoup, aussi expéditive que celle de notre auteur, qui fait proposer un mot par le professeur et laisse à l'élève le soin de donner de vive voix ses homonymes avec la signification de chaque mot, ou les lui fait écrire, ou enfin les lui dicte.

D'ailleurs Poitevin, dans un volume petit format de 178 pages ne donne sur chaque page que 7 à 8 groupes d'homonymes, soit en tout 1200 à 1300 groupes ou séries et comme un très grand nombre des mots n'ont dans son traité qu'un ou deux homonymes, quelques-uns 2, 3, 4 ou 5 avec une moyenne de 3, son ouvrage contient tout au plus 4,000 mots, tandis que M. Bailliargé a appliqué l'homonymie à chacun des 40,000 mots ordinaires de la langue.

Dans Poitevin il y a une foule de mots qu'on ne trouve point comme *mousse*, *panne* qui ont chacun quatre significations ; on ne voit point *sillon*, *scion*, *scions* (v.) *sillons* (v.) *Sion*, etc. Au mot *rais*, Poitevin omet *Rhée* (Cybèle), *ré* (de la gamme), *rhée* (oiseau), *raie* (trait). Vis-à-vis de *aile* on ne trouve point *héle* (v. heler). Le groupe *aine* omet *Heyne* (n. p.). *An* n'est pas suivi de son homonyme *han* (onomatopée) ; *âne*, *Anne* ne donne point *hane* (haie portative) ; *appel* devrait donner *Appelle* (célèbre peintre grec) ; *après* pouvait rappeler *happerez* (v. happer) — *arc*, *arque* (v. arquer) — *art*, *hare!* (interj.) — *aune*, *Aulne* (r. de Fr.) — *bai*, *béc*, — *Bar*, *bar* (poisson) et ainsi de suite.

Plusieurs des homonymes de Poitevin ne le sont réellement point : ainsi *as* (s.) qui se prononce *ace*, ne va point avec *hase* où l's a le son du z. Impossible aussi de mettre *poison* qui se prononce *poizon* avec poisson, ni *bis* en regard de *bise*. Ces mots sont tout au plus paronymes et non homonymes. Plusieurs autres mots dans Poitevin sont ni homonymes, ni même paronymes comme *mât*, *mat* (aux échecs) qui se dit *mate*.

Il ne suffit pas non plus que les mots s'écrivent de même pour être homonymes, car assurément on ne saurait donner pour homonyme au verbe *luter*, *lutter* le nom propre *Luther*, puisque d'ordinaire dans les verbes de la première conjugaison on évite les liaisons qu'il faudrait faire (*lutère*, *luttère* devant une voyelle) pour faire rimer ces mots avec *Luther* (*ère*) et qui laisseraient croire à *lutèrent*, *luttèrent*, c'est-à-dire à un prétérit au lieu d'un infinitif.

L'on peut bien, comme dit M. Baillaigé dans la préface de son dictionnaire, mettre *a* en regard de *â* comme son équivalent, puisque dans le langage ordinaire c'est à peine si l'on fait sentir la nuance : *Anne*, *âne*,—*manne*, *mânes*, etc. et de même de *é*, *è*, *ê*, *ai* — *o*, *ô*, etc.; mais *déceler* ne peut certainement point avoir pour homonyme *desceller* ni *desseller* qui tous les deux se prononcent *dé-sé-lé*. Enfin il y a *marc*, *mare* qui ne rime point avec *Mars* (*marse*), *palais* avec *Palès* (*èce*, dieu des pâturages), *fétu*, avec *foetus*, *Loth* (neveu d'Abraham) avec *lot*, et le mot *lotte* (poisson) qui fait pendant à *Loth* n'est pas donné dans Poitevin.

Pàris (*ice*) n'est point consonnant avec *Paris* (*i*), ni *Cadix* (*ikce*) avec *cadi*, ni *chenet* à *chênaie*, *denier* à *dénier*, et *lis* (fleur) pas toujours avec *lice* ou *lisse* puisque dans *fleur de is*, *lis* se prononce *li*. Enfin *suggestion* et *sujétion* doivent se ranger sans aucun doute parmi les paronymes.

Il y a aussi à considérer l'homonymie en rapport avec la phonographie et les dangers que cette dernière pré-

sente de donner lieu à des interprétations diverses que le contexte n'est pas toujours de nature à éclaircir.

En effet, comme le dit l'auteur : que de mécomptes et de malentendus tous les jours, entre personnes dont l'une a voulu dire une chose que l'autre a compris tout autrement, donnant lieu souvent à des procès ruineux ou nécessitant des explications qui sans cela n'auraient aucunement leur raison d'être.

L'on se servira aussi quelquefois d'un mot ou de mots ayant des mots consonnants voulant dire tout autre chose, afin de se dédire plus tard de sa parole, sous le prétexte que son interlocuteur n'a pas saisi la pensée exprimée.

Une autre fois ce sera un mot, échappé à l'empirement, qu'on voudra plus tard, dans un but de réconciliation, dépouiller de son amertume en prétextant un homonyme plus aimable.

Voilà donc autant de raisons additionnelles de connaître les sons équivalents des mots ; tant pour remplacer au besoin un mot par son ou l'un de ses homonymes, que pour prévenir l'emploi par un autre d'un mot parlé, écrit, que ne justifieraient point les circonstances.

Mais notre auteur, lui non plus, ne prétend point n'avoir rien oublié : il le dit lui-même et invite les enfants à y suppléer ; c'est ainsi que au mot *acquet*, il ne pensait pas, dans le moment, à *haquet* quoique il est vrai qu'après *haquet* sous l'en-tête de la lettre H, il donne son homonyme. Il n'a point pensé non plus à mettre *sellerie* en regard de *céléri* et ainsi de quelques autres mots ; mais il s'est repris pour un certain nombre de ceux-ci, dans un supplément à la fin de l'ouvrage.

Poitevin aussi donne quelques rares mots qui ne se trouvent point dans Bailliargé, comme en regard de *chat* le mot *cha* qu'il dit être une étoffe de soie, quoique le mot ne se trouve ni dans Larousse, ni dans Littré, *achores* (*k*, teigne), *cachos* (plante), *calambour* (bois odoriférant), *cappe* (croûte du cidre), *coa* (plante), *foene* (insecte), *zincs* (livres

sacrés des Chinois), *hautin* (poisson), *Arau* (v. d'Italie) et peut-être quelques autres.

D'ailleurs il n'est peut-être pas juste de porter plus loin la comparaison de deux ouvrages dont l'un n'est qu'un vocabulaire, l'autre un dictionnaire complet de 630 pages, qui va faire le bonheur des professeurs et étudiants, des poètes rimeurs et des calembouristes de tous les pays où l'on parle la langue française.

Mais la preuve est amie de la confiance.

Citons donc, entre mille, les appréciations suivantes, qui viennent admirablement à l'appui de notre thèse :

Les journaux de Québec disent :

« Le but de l'auteur est de faciliter l'acquisition des mots de la langue, de compléter les dictionnaires de rimes, d'habituer l'oreille à l'homonymie des mots français.

« Ce travail a dû coûter à M. Baillaigé des observations et des recherches innombrables depuis de longues années.

« Nous ne lui lésinerons point nos compliments pour le bien qu'il entend faire à ceux qui s'instruisent. »

Le *Courrier des Etats-Unis* ajoute :

« M. Ch. Baillaigé vient de publier chez M. Darveau, à Québec, un dictionnaire français d'après un système tout nouveau que l'auteur appelle « système éducationnel. » Ce dictionnaire unique dans son genre, contient les homonymes, rimes, consonnances et sons équivalents de chaque mot. Ainsi, en cherchant un mot quelconque, on peut apprendre en même temps tous les homonymes de ce mot, l'orthographe et la consonnance qui les distinguent les uns des autres. L'auteur a d'ailleurs mêlé l'agréable à l'utile, en joignant une foule de jeux de mots à la liste des homonymes. »

Le *Quotidien* de Lévis reprend :

« Œuvre qui honore son auteur, et la littérature cana-

diennne a le droit d'en être fière. » « Immense travail », but patriotique de rendre service à l'éducation dont les mots de la langue forment la base. » Dictionnaire utile à tous les points de vue. » « Système à la portée de tous. » Pas de raison pour que toutes les familles, toutes les écoles, n'en retirent point avantage, en facilitant, rendant plus économique de temps, plus attrayant et moins pénible l'acquisition des éléments de la langue, que par le procédé, long et ennuyeux, de feuilleter tout un dictionnaire. « Méthode qui crée une émulation heureuse. » Rien n'est oublié dans cet ouvrage. Les faiseurs de jeux de mots et les calembouristes y trouveront peut-être ce qu'ils ont vainement cherché ailleurs. »

« Si cet ouvrage est d'une grande utilité pour l'éducation, il le sera aussi pour les poètes, car c'est un dictionnaire complémentaire des dictionnaires de rimes qui existent déjà. » L'auteur ne suppose point, à cause du prix nécessairement élevé de l'ouvrage, que tous les élèves des écoles et collèges l'auront entre les mains, mais qu'il y en ait un au sein de chaque famille, sur la table de chaque professeur et maître d'école qui doit proposer un mot et laisser à l'élève le soin de donner de vive voix ou par écrit les homonymes de chaque mot, ou qui les lui dicte. »

L'Etendard de Montréal continue :

« Ce livre rendra les plus grands services aux élèves de nos collèges et écoles, de même qu'à tous ceux qui veulent se perfectionner dans l'étude de la belle langue française. »

Révd. F. A. B., Rédacteur du Journal « Le Couvent, remarque » :

« Ouvrage précieux à plus d'un titre. »

• La science des homonymes fait éviter bien des malentendus. »

« Ce dictionnaire fait connaître les homonymes de cha-

que mot : *Sain, saint, sein, seing, cinq, ceint, etc., etc.* »
Fait connaître les consonnances simples et composés :
accore, accort, accord, achores — admiration, à demi ration,
admira Sion, sillon, scion, à demi ras si on, scions. »

« Renferme la matière d'une foule d'exercices récréatifs
des plus instructifs et qui sont en même temps à la portée
des enfants. »

« Ces exercices ont l'avantage d'aiguiser l'esprit, de le
rendre plus rapide dans l'intelligence d'une foule de
choses. »

« Offre un excellent moyen d'apprendre en peu de temps
tous les mots de la langue française ; non seulement de
les apprendre mais aussi de les retenir. » « Mine d'or pour
les faiseurs de jeux de mots. »

« Evitera bien des recherches aux faiseurs de rimes.
Qu'on le consulte par exemple aux mots : *Bai, Ces, Dais,*
Ais, Air, Esse, Taie, Lai, Bais, Bas, Bau, Au, Août, Ceint,
Cent, Scion, etc., etc., et l'on trouvera une très grande
variété de rimes. »

*L'Honorable J. E. Chapleau, Chev.-Com. de la Légion
d'honneur, etc., Secrétaire d'Etat,* observe :

« Ce recueil me paraît contenir des recherches origina-
les intéressantes et extrêmement variées. »

« C'est du nouveau, tout à fait du nouveau, avec une
science et un esprit de recherche plus qu'ordinaires. »

« En ordonnera pour tous les départements du Gouver-
nement Fédéral (4 par dépt.)

*Sir H. Langevin K. C. B., Ministre des Travaux Publics
du Gouvernement Fédéral :*

« Convaincu que le dictionnaire rendra service et devra
se trouver non seulement dans les maisons d'éducation
mais aussi dans la bibliothèque de tout homme qui désire
parler sa langue correctement. »

« Donnera ordre d'en prendre pour son département. »

» En fera donner quelques douzaines pour les bibliothèques du Parlement. »

Mgr. Racine « lui envoyer cinq exemplaires pour Son Séminaire (Sherbrooke). »

Le Révd. F. A. Baillairgé, prêtre, rédacteur des journaux « L'Etudiant », « Le Couvent : »

« Ajoutez à votre liste les noms suivants : Le Collège Joliette — 5 exemplaires, lui-même 3, l'Académie des Clercs de S. V. Berthierville, 1. L'Académie des Clercs de S. V. Ville St.-J-Baptiste, 1.

Le Révd. Frère Stéphane pour les écoles chrétiennes demande : 5 exemplaires.

Les R. R. Dames du couvent du Bon Pasteur :

« Depuis le 1^{er} accusé de réception, nous avons eu de précieuses heures d'étude où nous nous sommes convaincues de plus en plus que votre œuvre porte un cachet de très grande utilité. »

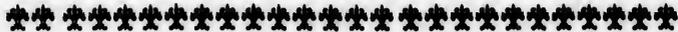
Sir A. P. Caron, Ministre de la Milice et de la Défense :

« A écrit au Secrétaire d'Etat de lui en fournir des copies pour son département. »

Enfin M. Edgar La Selve disait, dernièrement, dans son rapport sur le premier concours de l'année : « M. Baillairgé est profondément versé dans la linguistique. A « preuve son nouveau *dictionnaire français*. Joignons nos « félicitations aux nombreux éloges, tous signés par des « personnes illustres et compétentes, qui font le plus grand « honneur au savant lexicographe, et gratifions son labour « de bénédictin de la médaille la plus recherchée : une « médaille de première classe. »

J. DU COURTHIEU.

Le nouveau dictionnaire des homonymes est en vente chez l'auteur, rue Saint-Louis, Québec. — Prix : 1 dollar.



RÉPONSE

à « un passant » de la « Minerve »

L'article « d'un passant » sous l'en-tête « Lexicographie », relatif au « nouveau Dictionnaire d'Homonymes », dans un récent numéro de la *Minerve*, montre une fois de plus le danger d'être injuste envers un auteur et de tromper tout un public, lorsque, comme dans le cas actuel, ce n'est « qu'en passant » que l'on juge les choses.

Les préfaces et introductions des dictionnaires de la langue ne se lisent point une fois sur mille, sauf par les lexicographes mêmes; car l'on sait de quoi traitent invariablement ces avant-propos. Mais, en présence d'un dictionnaire tout nouveau, il est impossible de connaître le but de l'auteur, la portée, l'objet, l'utilité de son travail, si l'on ne considère attentivement ce qu'il dit de son œuvre.

Il est évident que puisque sur les 40,000 mots de la langue, Poitevin n'en trouve que 1,300 à peu près qui aient des homonymes simples, l'on peut bien ouvrir 10 fois, 20 fois le dictionnaire, ou à 20 endroits différents, sans tomber sur un mot homonyme proprement dit.

Mais si l'on admet l'utilité, la nécessité même, des vocabulaires d'homonymes, comme il en existe dans toutes les langues, dans toutes les écoles, l'on ne saurait nier que pour éviter le danger de mal interpréter un écrit phonétique ou phonographique que le contexte n'est pas toujours de nature à élucider, il ne soit bon d'ajouter aux homonymes simples *les, lai, lait, etc., sait, saie, Say, etc.*, et les composés *l'est, l'ait, s'est, etc., semeur se meurt, s'éraill, admiraton, à demi ration, admira Sion, télégraphiquement tel est graphiquement, feuille, feu et lieu, etc., etc.*

Si, au contraire, l'on feuillette la moitié du dictionnaire pour s'arrêter à un mot impossible comme *ipécacuana*, afin de prouver contre l'auteur que tous les mots ne sont point susceptibles d'être décomposés en éléments et reconstitués en une suite de sons ou mots équivalents formant une phrase, un sens complet ou une partie de phrase pouvant se lier de sens avec un mot ou les décomposés d'un mot venant avant ou après le mot à l'étude ; il n'est aucunement singulier qu'un critique malveillant, ou qui va à la recherche du mauvais à l'exclusion du bon, puisse se donner l'air d'avoir raison.

« Un passant » s'étonne de voir que « M. Baillaigé ait » réussi à obtenir de hautes approbations à son œuvre : » prêtres, ministres, supérieurs d'institutions, gens de lettres, et autres. » Mais c'est que ces personnes n'ont point voulu parler à la légère, comme le fait notre critique ; et en voici la preuve : la supérieure du couvent à laquelle il est fait allusion s'est gardé de faire autre chose, tout d'abord, que d'accuser réception du livre et ce n'est qu'après un assez long délai qu'elle est venue tout spontanément écrire à l'auteur :

« Depuis notre premier accusé de réception, nous avons » eu de précieuses heures d'étude où nous nous sommes » convaincues de plus en plus que votre œuvre porte un » cachet de très grande utilité. »

Ce qui démontre de suite « qu'un passant » n'a point compris, ne comprend point ce que c'est qu'un dictionnaire d'homonymes, c'est qu'il y a cherché, dit-il, tout comme dans un dictionnaire ordinaire, les significations des mots et ne les a point trouvées.

Jusqu'ici, M. le Rédacteur, l'on aurait pu conclure de la « Lexicographie » de notre « passant » que son appréciation erronée n'est due qu'à la rapidité de son examen. Mais voici qu'il affiche carrément son peu de bonne foi ou son ignorance de ce dont il parle, en laissant croire

qu'un traité d'homonymie doit contenir, en même temps, une dissertation sur l'orthographe de chaque mot; comme si le livre n'est pas déjà assez volumineux sans lui faire répéter ce qui se trouve déjà dans tous les dictionnaires connus.

Les jeux de mots proprement dits sont ceux que l'on fait d'ordinaire à l'aide de plusieurs mots. Or, il n'y en a pas un seul de la sorte dans tout le dictionnaire; si donc il y a des mauvais jeux de mots, ce n'est pas l'auteur qu'il faut blâmer, mais le mot, qui, de quelque manière qu'on le décompose, comme *ipécacuana*, ne peut prêter à l'homonymie.

Non, les jeux de mots, les homonymes composés même, ne sont point tout faits; ce ne sont que les éléments qui en sont donnés, c'est-à-dire les sons équivalents des éléments du mot à l'étude, et l'élève, le lecteur, peut combiner ces éléments à son gré.

Prenons par exemple le mot *accélérer*: ce mot nous donne *a, à, ah ! que... aque, ses, ces, sait, Say, s'est, c'est, etc., — l'est, les, le, l'aie, lez, lai, laid, lait, lai, lais, etc., — accès, sceller, seller, Léré, l'air est, laird, l'Aire et, ré, rais, rhée, rais, rets, Ré (l'île de), Rhée (déesse mythologique), rez, etc.,* et l'élève, l'interprète, le traducteur d'un écrit phonographique peut en faire *ah que c'est laid Rhée*, ou tout autre chose qu'il lui plaira.

Autel donne *hôtel, haute aile, elle, est le, os, c tel, ôtez, hottez le, eau telle, oh Tell (Guillaume), aux tels, hôte hèle*; et le contexte indiquera celle de ces significations qui satisfera le mieux au sens du texte où se rencontreraient les signes phonétiques des sons *o tel*, ou *ôte, el*.

Il faut distinguer entre un simple vocabulaire et un dictionnaire. Le vocabulaire ne donne qu'un choix de mots se prêtant à l'homonymie; tandis que dans un dictionnaire il faut nécessairement que tous les mots se trouvent.

Chaque mot de Poitevin se trouve dans le livre que critique « un passant », ainsi que ceux de tous les autres

« homonymistes » et en regard de chacun des mots de ces auteurs, M. Baillaigé donne plusieurs homonymes additionnels auxquels ils n'ont évidemment point pensé. Il en trouve quatre de plus au mot *raie* : *Rhée* (Cybèle), *ré* (de la gamme) *rhée* (oiseau), *raie* (trait), et dans beaucoup de cas de 5 à 10, là où les vocabulaires n'en signalent que deux à trois.

L'ouvrage sous considération offre donc tous les avantages du vocabulaire ordinaire des écoles ; puisque tous les mots homonymes s'y tronvent, chacun à son endroit propre dans la série alphabétique du dictionnaire, et avec ce grand avantage que, à la suite ou en regard de chaque mot d'une série homonyme, l'on trouve ses équivalents, comme *sein*, *seing*, *ceint*, *sain*, de même que l'on a encore en regard de *sein* ou *seing* ses homonymes *sain*, *saint*, *cing* (devant une consonne), tandis que ces mots ne sont donnés qu'une fois pour toutes dans les vocabulaires.

Il arrive souvent dans la conversation que l'on se trouve embarrassé par la signification multiple des paroles que l'on entend. L'on dira *trop heureux* et vous comprendrez *trop peureux*, *trop tôt*, pour *trot au*, *trop tot at né*, *Ney*, *le note au nez*. Tout ceci fait donc voir l'avantage qu'il y a comme le fait l'auteur, d'indiquer pour chaque mot, la finale d'un mot précédent pouvant se lier de sens avec le premier, la partie initiale d'un mot venant après.

Et, d'ailleurs, dans tout dictionnaire l'on ne cherche que le mot dont on a besoin, et l'on ne se donne point la peine de lire les mots intermédiaires. Eh bien, qu'on en agisse ainsi avec le dictionnaire dont il est question, et l'on arrivera à la conclusion que si tous les mots non susceptibles d'homonymie étaient omis, le seul résultat serait : non pas de rendre le livre plus utile, mais seulement d'en diminuer un peu le volume.

D'ailleurs l'auteur remerciera sans doute « Un passant » au point de vue du débit de son ouvrage ; car, si jusqu'à

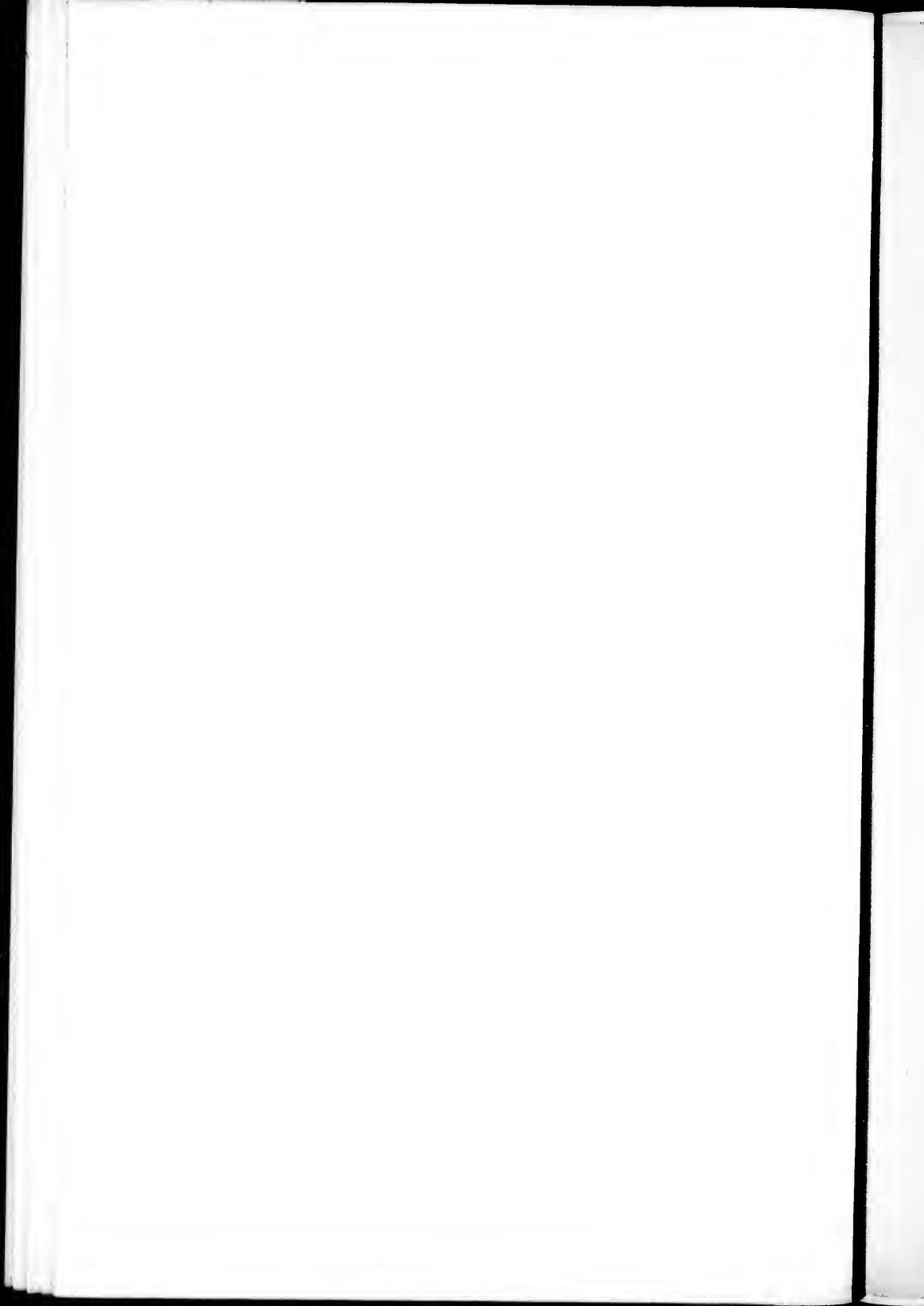
présent, ce ne sont que les gens d'éducation qui ont su l'apprécier; voilà que maintenant tous les calembouristes et faiseurs de jeux de mots vont sans doute se le procurer, puisqu'il suffit parfois de mettre un livre à l'index pour que chacun veuille le lire, pour en juger par lui-même et ne point s'en rapporter au jugement d'un simple « passant. »

VERAX.



t su l'ap-
tes et fai-
rer, puis-
pour que
me et ne
ssant. »

VERAX.





ASSOCIATION UNIVERSLELE

(ANCIENNE ACADEMIE DES PALMIERS)

Fondée en 1880 et autorisée par arrêté en date du 23 Juin 1888

DIGNITAIRES

Hauts Protecteurs :

- S. M. Don Pedro, empereur du Brésil.
- S. M. Nassar-ed-Dine, shah de Perse.
- S. A. la Reine de Roumanie.
- S. A. Ali, Pacha Bey, possesseur du royaume de Tunis.
- Le Président de la République Française.
- M. le Ministre de l'Instruction publique.
- M. le Ministre des Affaires étrangères.
- M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Protecteurs :

- M. le général Mohammed Djellouli, ministre de S. A. le Bey de Tunis.
- M le général E.-L. Asfour, maire de Tunis.
- MM. les Sénateurs, Députés et Gouverneurs des possessions françaises.
- MM. les Résidents en pays de protectorat.
- MM. les Ambassadeurs, Agents diplomatiques et Consuls français et étrangers.

Grands-Maitres :

- M. Deveau-Carlier, du Cateau (Nord), philanthrope, fondateur de l'*Académie des Palmiers*.
- M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
- M. le docteur Albert Garrigat, sénateur.
- M. Jules Claretie, de l'Académie Française.

- M. François Coppée, de l'Académie Française.
M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française.
M. Maxime Du Camp, de l'Académie française.
M. Alexandre Dumas, de l'Académie française.
M. Gréard, de l'Académie Française.
M. J. Jovic Halévy, de l'Académie française.
M. Edouard Hervé, de l'Académie française.
M. Xavier Marmier, de l'Académie française.
M. Alfred Mézières, de l'Académie française.
S. Em. le Cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage.
M. Leconte de Lisle, de l'Académie Française.
M. Ernest Renan, de l'Académie française.
M. le général de division Rolland, grand Officier de la Légion d'Honneur.
M. Jules Simon, de l'Académie française.
M. Jules Verne.
M. Julien Viaud (Pierre Loti).
M. Savorgnan de Brazza.

Vice-Grands-Maitres :

- M. Léon Cladel, de la Société des Gens de Lettres.
M. Léon Dierx, poète, lauréat de l'Académie française.
M. Clovis Hugues, poète, lauréat de l'Académie française.
M. Stéphen Liégeard, maître ès-jeux floraux ; lauréat de l'Académie française.
M. Frédéric Mistral, félibre, maître ès-jeux floraux.

Dames-Maitresses perpétuelles :

- Mlle la comtesse Valentine de Sellon.
Mlle la comtesse M. A. Faure d'Aubec.

ADMINISTRATION

Délégué :

- M. Edgar La Selve, de la Société des Gens de Lettres, voyageur en Amérique et en Afrique, officier d'Académie et du Nicham Iftikhar, directeur de la *Revue Exotique Illustrée*.

Cassier-archiviste et Secrétaires-adjoints :

M. Jacques des Gachons.
M. Georges Buisson.
M. J. du Courthieu.

Conseillers :

MM. Alex. Verdet, Désiré Bordier, Louis David, docteur en droit ; Charles Durand, adhérent à la Société des Gens de Lettres ; Edmond Maguier, poète ; Adh. Mazenc, publiciste ; colonel Trumelet, de la Société des Gens de Lettres ; Dr Maillot ; Dr Abeille ; Maxime Audouin, de la Société des Gens de Lettres.

Médecins de l'Association :

M. le docteur Abeille, 70, rue Miromesnil, Paris.
M. le docteur Bonnejoy, Chars-en-Vexin.
M. Grimaldi, chirurgien-dentiste, 19, rue Jean-Nicot, Paris.

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Entre tous les hommes de nation ou de langue française, il est formé une Société fraternelle ayant pour but de les unir par les liens de l'assistance mutuelle.

Cette Société adopte pour devise générale les paroles du Christ : « Aimez-vous les uns les autres, car vous êtes frères », et prend le titre d'*Association universelle*.

ART. II. — L'Association se propose : 1° de défendre l'inviolabilité de la vie et de la liberté humaines, *ne trucidés ; alteri ne feceris quod tibi fieri non vis* ; 2° de remplacer la guerre par l'arbitrage international : *Pax in terris* ; — 3° d'ouvrir le monde à la civilisation : *Aperire terram gentibus* ; — 4° d'étendre l'influence moralisatrice des lettres : *canimus sub tegmine palmæ* ; en d'autres termes, elle travaille à l'expansion de la littérature nationale, encourage les voyages d'études, réclame l'abolition de l'échafaud, la suppression de la traite et de la guerre et le rétablissement de l'ancienne politesse.

Elle s'interdit toute discussion politique et religieuse.

ART. III. — L'Association compte des *maîtres-titulaires*, correspondants, honoraires, perpétuels, fondateurs, bienfaiteurs.

Les *titulaires* sont publicistes, littérateurs ou voyageurs ; les *correspondants* résident à l'étranger ; les *honoraires* s'intéressent et rendent des services à l'Association ; les *perpétuels*, *fondateurs*, *bienfaiteurs*, lui viennent en aide par des dons d'argent.

ART. IV. — Les demandes d'admission, à quelque titre que ce soit, doivent être adressées au Conseil d'administration. Si le candidat réunit la majorité des suffrages, il ne lui reste, pour être proclamé maître, qu'à verser :

- 1^o Droit de diplôme, payable à l'avis d'admission. Fr. 3 »
 - 2^o Insigne (soleil d'or avec ruban quatricolore : rouge, blanc, noir, jaune) ... 5 »
 - 3^o Cotisation annuelle payable en entrant, et, ensuite dans le courant de janvier..... 10 »
 - 4^o Abonnement à la Revue..... 12 »
- (Si le sociétaire réside à l'étranger) 14 fr.

ART. V. — Les maîtres-honoraires, titulaires et correspondants, ont droit à la rosette d'officier apposée sur le ruban de l'insigne.

Les bienfaiteurs, fondateurs, maîtres-perpétuels, les membres du Conseil, et par faveur spéciale, les dames-maîtresses, ont droit au cordon de commandeur (7 fr. au lieu de 5)..... »

ART. VII. — Les maîtres perpétuels paient une fois pour toutes 110 fr. ; (l'abonnement à la *Revue* est en sus) ; les maîtres fondateurs, 210 fr. (l'abonnement en sus) ; les maîtres-titulaires, correspondants et honoraires, paient chaque année en janvier, cotisation et abonnement, 22 fr. en France ; 24 fr. à l'étranger.

ART. VIII. — Tout sociétaire en retard de trois mois, après avoir été mis en demeure de faire ses versements, est rayé des listes.

ART. IX. — Les démissionnaires sont tenus au paiement de la cotisation afférente à l'année courante.

ART. XII. — Le fonds social se compose des cotisations des sociétaires, des dons des bienfaiteurs, des perpétuels ; des recettes des conférences sur les *Voyages d'études* à Paris, en province et à l'étranger, et des collectes faites aux fêtes des Palmiers.

De l'Administration

ART. XIV. — L'Association est administrée par un Conseil

eurs ;
s'inté-
tuels,
dons

e que
1. Si
reste,

3 »

5 »

10 »

12 »

»
.....

pour
maî-
tres-
nnée
nce ;

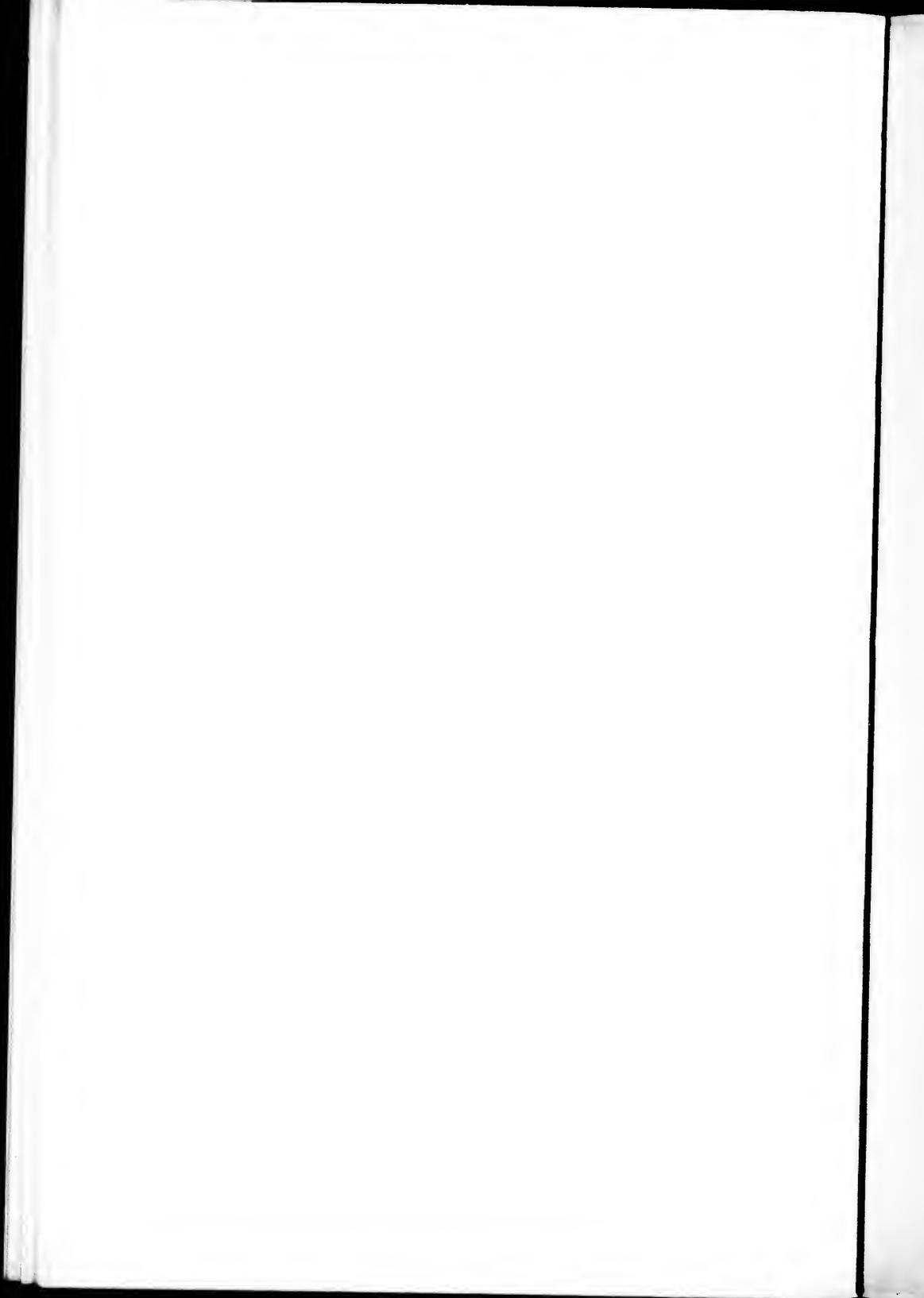
après
des

t de

des
des
en
des

.....

conseil



nommé en assemblée générale et composé d'un président, d'un vice-président, d'un délégué général, de deux secrétaires-adjoints, d'un caissier-archiviste, tous Français et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Concours de l'Académie des Palmiers

ART. XIX. — L'Association universelle met à la disposition de l'Académie des Palmiers, sa Commission littéraire et artistique, une somme d'argent et un certain nombre de médailles, destinées à être données en prix, applicables indifféremment à la poésie, à la prose, à la musique, à la sculpture, à la peinture, etc.

ART. XX. — En vertu de cette délégation, l'Académie organise deux concours par an, un tous les six mois, gratuits pour les sociétaires, afin de provoquer une noble émulation entre les littérateurs et les artistes de langue française et pour mettre en lumière les talents qui ne se sont pas fait jour.

ART. XXI. — Le premier, dit *concours simple*, se clôt le 30 avril ; le second, dit *grand concours annuel*, le 31 décembre. Ces termes sont de rigueur.

ART. XXII. — Les manuscrits écrits au recto seulement et non signés, devront porter, outre la mention : *Concours simple de ou Grand concours de...* une épigraphe reproduite sur un pli cacheté, renfermant les prénoms, nom, qualité et adresse des auteurs.

ART. XXIII. — Les concourants non sociétaires payent par manuscrit présenté un droit fixe de cinq francs. En retour, ils reçoivent *franco* le numéro de la *Revue Exotique* donnant le compte-rendu du concours. Ils peuvent, en outre, se procurer, au prix réduit de 50 centimes l'exemplaire, comme les sociétaires, le numéro contenant leurs ouvrages, s'ils sont insérés.

ART. XXIV. — L'Académie laisse aux auteurs toute liberté dans le choix des sujets. Ils ont la faculté de présenter plusieurs ouvrages, soit du même genre, soit de genres différents, et, par conséquent, peuvent obtenir plusieurs prix dans un même concours.

ART. XXV. — Après l'adjudication des prix, les lauréats sont convoqués aux *Fêtes des Palmiers*. C'est le nom des séances publiques. Ces solennités, patriotiques et intellectuelles, se célèbrent avec le plus grand éclat en mai pour la fête d'été, et, en janvier, pour la fête d'hiver.

ART. XXVI. — Lecture est donnée des rapports sur les concours et sur la situation générale de l'Association. On proclame les vainqueurs. S'ils sont présents, le président de la séance, les invite à lire, eux-mêmes, leurs ouvrages, et leur remet les

récompenses. La fête s'achève au milieu d'une conférence, de déclamations, de morceaux de musique et de chants.

ART. XXVII. — Les lauréats qui ne pourront pas y assister, devront se faire envoyer leurs prix à leurs frais. Ils recevront en même temps une attestation sur diplôme spécial et ne pourront plus concourir dans un même genre de composition, s'ils ont obtenu trois prix dans ce genre.

ART. XXVIII. — Tout lauréat qui a obtenu une médaille, a droit au titre de *maître-titulaire*, et tout lauréat d'un Grand prix, a droit au titre de *maître-perpétuel*, en se conformant à l'article VII des Statuts.

ART. XXXII. — Le programme des concours et les statuts de la Société sont envoyés, sur demande affranchie, contenant 50 cent. en timbres-poste.

Nota. — Adresser *franco*, adhésions et souscriptions pour l'Association ; livres et manuscrits pour les concours ; abonnements pour la *Revue Exotique*, à M. le Délégué, 5, rue Carnot, Paris-Courbevoie.

Ici nous ne pouvons reproduire en entier le rapport du délégué général, que l'on trouve dans le numéro du 12 mai 1889 de la *Revue Exotique*. Citons du moins les passages où sont exposés l'utile rôle et les généreuses visées de l'Association, — passages qui ont soulevé les applaudissements de l'assemblée générale.

Voici l'exorde de ce remarquable morceau de haute littérature :

Si une institution n'est ni dans les goûts ni dans la tournure d'esprit du plus grand nombre ; si elle n'est pas la résultante naturelle des besoins des générations ou d'une époque, elle ne saurait prospérer, elle n'aurait pas de raison d'être.

Les premières tentatives de la nôtre, on s'en souvient, eurent pour but de vulgariser les pays lointains par les voyages d'études : *aperire terram gentibus*, et de mettre en relief par des concours, d'encourager par des récompenses, les servants des arts, particulièrement ceux d'outre-mer, moins près du soleil de la gloire que ceux qui résident en Europe.

L'*Académie des Palmiers*, grandissant, a dû prendre une dénomination en rapport avec son développement progressif. Elle est devenue l'*Association Universelle*.

Au premier signe du *Grand Cardinal*, l'un de ses Présidents d'honneur, elle est entrée dans la croisade anti-esclavagiste, en vertu du précepte *Alteri me feceris quod tibi fieri non vis* ; ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait...

Depuis l'entrée de la comtesse de Sellon dans son cénacle, la société poursuit, avec la fille du philanthrope genevois, digne continuatrice de l'apostolat paternel, l'abolition de l'horrible machine à couper les têtes, et la suppression de l'odieuse boucherie des champs de bataille : *Ne trucidés... Pax in terris...*

Enfin, aujourd'hui que la France offre sa large hospitalité à toutes les puissances du monde, l'Association Universelle composée d'hommes de toutes races, répète à l'égoïsme des peuples : « *Aimez-vous les uns les autres, car vous êtes frères.* »

A cette heure, mesdames, messieurs, il passe sur le front des nations comme un souffle bienfaisant. Il est trop faible encore pour refroidir l'ardeur de leur antagonisme armé jusqu'aux dents, mais n'en doutez pas, c'est le vent de l'aile du Génie protecteur de l'Humanité qui nous effleure et nous caresse.

L'Association Universelle est tellement dans les instincts modernes que, nationales ou étrangères, les autres sociétés la traitent en sœur bien aimée et demandent à échanger leur bulletin contre la *Revue Exotique*, son organe officiel.

Au surplus, les lettrés qui fréquentent l'*Académie des Palmiers*, exacts à revenir, tous les six mois, prendre part à ses concours entraînent avec eux de nouveaux poursuivants, dont le nombre augmente chaque semestre et nous amène de vaillantes recrues.

Un internationalisme bien entendu, c'est-à-dire la mise en pratique de la fraternité universelle, grande par conséquent comme la bonté divine, a rendu notre Arcéopage, qui fait songer aux Amphictyonies grecques, un point de ralliement, un centre de réunion, vers lequel convergent l'Asiatique et l'Africain, l'Européen et l'Américain, l'Océanien et les autres insulaires.

Que veut, en effet, l'*Association universelle* ? Eveiller chez tous les francophones, disséminés sur le globe terrestre, l'ambition de contribuer au progrès des connaissances, au rayonnement de la gloire de « Douce France », de « Terre major », comme on appelle la Mère-patrie, dans la Chanson de Rolland.

Elle veut, insistons sur ce point, elle veut provoquer une émulation utile dans ses résultats, donner l'occasion d'agir à toutes les bonnes volontés sans emploi, mettre en lumière les dons ignorés qui peuvent devenir talents.

Et voici la péroraison :

Vous le constatez, Mesdames, Messieurs, l'Association

acquiert un nouveau développement chaque jour : *Vires acquirit eundo*. Dévouée à toutes les idées généreuses, attachée aux principes qui font la grandeur nationale, notre société est un faisceau de volontés ayant un même but, — le progrès universel. Elle veut maintenir cet ensemble d'idées-mères, en vertu desquelles, dans le monde social, comme dans le monde physique, tout sera coordonné avec une absolue justice. Elle cherche la route vers le mieux afin de la frayer aux générations futures.

Disséminés sur tous les points du globe, mais unis dans la même pensée, les co-sociétaires font briller, en toutes occasions, les vérités éternelles dont ils sont les apôtres.

Pratiquons surtout la devise du Christ qui enseigne la fraternité. Alors le genre humain, couché sur la poussière de tant de révolutions stériles pour les peuples, tressaillant tout à coup comme Lazare dans son sépulcre, retrouvera une jeunesse éternelle. La *Revue Exotique* aura ouvert un nouvel âge d'or.

En attendant l'heure bénie entre toutes de cette résurrection merveilleuse, vous, poètes, vous prosateurs, pacifiques dompteurs des âmes, livrez-vous à l'inspiration.

Nous serons heureux de mettre vos œuvres en lumière et de couronner vos fronts radieux de laurier, de myrte et d'oliviers. Prouvez que la culture des lettres n'est pas une occupation frivole, mais, sous une forme raffinée, l'action même du génie de la civilisation. Il y a longtemps qu'on a dit pour la première fois : « Le divin Orphée, interprète des Dieux, engagea les hommes sauvages à ne pas s'égorger les uns les autres. »

Aussi Horace a-t-il imaginé que cet antique civilisateur avait le secret d'apprivoiser les tigres et les lions :

*Silvestres homines sacer, interpresque Deorum
Cædibus et victu fædo deterruit Orpheus.
Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones.*



CONCOURS MENSUEL

De la REVUE EXOTIQUE

Tout le monde peut concourir

Désireuse de s'assurer une collaboration de choix, la direction de la *Revue Exotique* organise, tous les mois, un concours ouvert le 1^{er} et clos le 30. Voici le règlement :

Art. I. — Sont seulement admis les articles d'actualité, les contes ou nouvelles en prose, de 200 lignes, et les poésies, depuis le sonnet jusqu'aux pièces de 100 vers, *absolument inédits*. Le format et les caractères de la *Revue* sont pris pour types. Point de sujets imposés, du moins jusqu'à nouvel avis.

Art. II. — Les prix consistent en une somme de *cinquante francs*, allouée à chacun des auteurs des deux manuscrits reconnus hors de pair par le Comité de Rédaction.

Art. III. — Le Comité se réserve le droit de modifier les titres des manuscrits, s'il le croit nécessaire. L'auteur qui s'y refuserait renoncerait par là au prix. Il en serait de même s'il ne voulait point faire les suppressions, corrections ou changements jugés indispensables. Il ne peut non plus autoriser la reproduction de son œuvre qu'après sa publication dans la *Revue*, en indiquant cette origine. A part cela, il conserve la propriété entière de son travail.

Art. IV. — La Direction a le droit de faire imprimer dans la *Revue*, en totalité ou en partie, chacune des pièces présentées aux concours. Un auteur, s'il n'obtient pas de prix, peut seulement demander que son nom ne soit pas publié.

Art. V. — Nul ne pourra plus concourir après avoir obtenu trois prix. Il sera nommé maître-perpétuel en se conformant aux statuts. De même celui qui aura obtenu un prix de prose ou de poésie, a droit au diplôme de maître-titulaire de l'Académie des Palmiers, titre qui lui donnera, en se conformant aux statuts, les droits et privilèges afférents.

Art. VI. — Aucun prix ne sera décerné lorsque les concurrents seront moins de dix dans chaque section.

Art. VII. — Les manuscrits, non signés, écrits au verso du papier seulement, et accompagnés d'une lettre d'envoi, renfermant un pli cacheté contenant le nom et l'adresse du concurrent; et, — s'il n'est pas abonné ou sociétaire, — le droit de concours (5 fr. en mandat ou timbres-poste) doivent être adressés franco, avant le 1^{er} de chaque mois, à la Direction.

Fécamp. — Imprimerie spéciale de la *Revue Exotique*, L. Durand et Fils.

